



Bilan territorial des émissions en Nord-Pas de Calais « Bilan ESPASS* »



- Changement climatique
- Nord-Pas de Calais

Pourquoi agir ?

En Nord-Pas de Calais, 36 démarches volontaires ou réglementaires engageant des territoires dans des Plans Climat pour des périodes de 3 ans sont accompagnées par la direction régionale de l'ADEME et le Conseil régional. Chaque démarche comporte un diagnostic, une stratégie collective avec des objectifs et un plan d'actions partenarial. Pour réaliser le diagnostic, élaborer la stratégie et définir les plans d'actions, des outils tels que « *Bilan Carbone® Territoire* » ou encore « *Patrimoines & Compétences* » sont proposés aux collectivités. Mais il n'existe aucun outil permettant d'appréhender simultanément les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre (GES), les émissions de polluants atmosphériques et la séquestration des GES par les sols et la biomasse. C'est pourquoi l'ADEME et le Conseil régional Nord-Pas de Calais ont décidé en 2015 de créer un nouvel outil capable de dresser un bilan territorial global des émissions.

En effet, un bon diagnostic est nécessaire pour pouvoir mobiliser efficacement les différentes parties prenantes mais aussi pour identifier, hiérarchiser, suivre et évaluer les actions. La quantification des consommations et de toutes les émissions de GES, directes et indirectes, constitue à cet égard un point fondamental. Par ailleurs, la réduction des émissions de GES ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'air, surtout dans la région Nord-Pas de Calais qui connaît régulièrement des dépassements des seuils réglementaires en matière de polluants atmosphériques. Enfin, les sols et la biomasse stockent et déstockent naturellement du carbone. Il semble très utile d'évaluer ces flux pour agir sur les politiques d'urbanisme, restaurer des sols et des espaces naturels, mettre en œuvre des stratégies de reforestation et faire évoluer certaines pratiques agricoles (encouragement du non-labour, gestion des résidus de culture, rotation des cultures, etc.).

C'est pourquoi, en partenariat avec le Conseil régional Nord-Pas de Calais, la direction régionale de l'ADEME a financé la mise au point de cette nouvelle méthode qui sera ensuite mise à la disposition des collectivités et des professionnels concernés.



Organismes

- ADEME Direction régionale Nord-Pas de Calais
- Conseil régional Nord-Pas de Calais

Partenaires

- ATMO Nord-Pas de Calais
- Chambre régionale d'Agriculture Nord-Pas de Calais

Bureaux d'études prestataires :

- RDC Environnement
- Agro-Transfert
- ClimatMundi
- EnvirOconsult

Coût (HT)

Coût global: 163 k€

Financement :

- ADEME : 81,5 k€
- Conseil régional Nord-Pas de Calais : 81,5 €

Date de lancement

2015

* Effet de serre, polluants atmosphériques et stockage des sols

Présentation et résultats

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

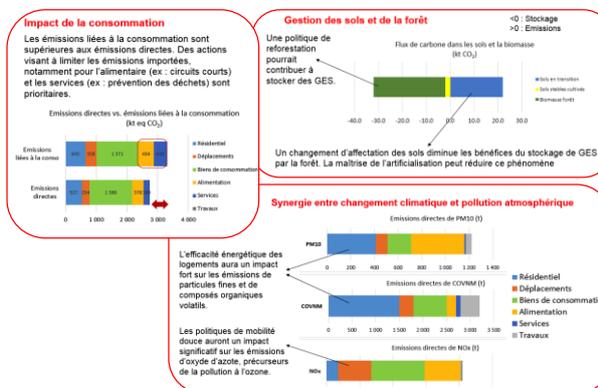
Mme Sophie Caillerez, chargée d'études Plan Climat à l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer :

« En tant que territoire rural, nous étions très intéressés pour étudier l'impact du stockage de GES dans les sols et la biomasse. Par rapport au Bilan Carbone® que nous avons déjà utilisé, la nouvelle méthode proposée par l'ADEME et le Conseil régional nous permet d'obtenir des résultats plus proches des actions que nous pouvons mettre en place concrètement. Et nous sommes très heureux d'avoir pu participer à la mise au point de l'outil qui devrait rencontrer un beau succès chez nos collègues. »

Pour définir une méthode et concevoir l'outil, l'ADEME et le Conseil régional Nord-Pas de Calais ont fait appel à un consortium composé de 4 bureaux d'études. Ces prestataires ont pu s'appuyer sur les outils de diagnostic existants et sur la collaboration des experts de la Chambre régionale d'Agriculture et d'ATMO Nord-Pas de Calais, l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air pour la région. Ils ont en particulier intégré l'inventaire régional des émissions de GES et de polluants atmosphériques, réparti en 7 postes de consommation (alimentation, biens de consommation, déplacements, résidentiel, services, travaux et utilisation des terres) et modélisé les pratiques agricoles pour affiner les impacts liés au stockage des GES dans les sols.

L'outil se présente sous la forme d'un tableau au format Excel. Il est mis gratuitement à la disposition des territoires sur le site Internet de l'Observatoire Climat www.observatoire-climat-npdc.org et permet de réaliser un bilan complet en approximativement 2 jours de travail. Les territoires saisissent les données et les résultats sont calculés automatiquement, avec la possibilité d'alimenter des graphiques de synthèse utilisables dans des supports techniques ou des documents d'information.

Au final, cet outil met en évidence que les leviers d'atténuation sont différents selon les territoires. Il propose aux utilisateurs une nouvelle approche globale combinant l'impact des consommations, la synergie entre le changement climatique et la pollution atmosphérique et l'impact de la gestion des sols et de la forêt.



POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr

Le site de l'Observatoire Climat de la région Nord-Pas de Calais www.observatoire-climat-npdc.org

CONTACTS

Conseil régional Nord-Pas de Calais
Tél : 03 28 82 74 28
raphael.vial@nordpasdecals.fr
suzanne.peyraud@nordpasdecals.fr

ADEME Direction régionale Nord-Pas de Calais
Tél : 03 27 95 89 70
ademe.nord-pas-de-calais@ademe.fr

Focus

Pour finaliser l'outil, l'ADEME et le Conseil régional Nord-Pas de Calais l'ont testé auprès de 4 territoires engagés dans la mise en œuvre d'un Plan Climat et présentant des caractéristiques différentes : la communauté urbaine de Dunkerque, le Pays du Cambrésis, le Pays de Saint-Omer et le SCoT du Grand Douaisis. Ce test a notamment permis de valider l'ergonomie de l'outil et de finaliser le guide d'utilisation qui permet aux utilisateurs d'être guidé pas à pas.

Facteurs de reproductibilité

En Nord-Pas de Calais, l'outil est utilisable par tous les territoires engagés dans un Plan Climat à condition d'y consacrer un minimum de 2 jours. Pour les autres régions, des versions dédiées peuvent être créées en intégrant par exemple l'inventaire régional des émissions et en modélisant les pratiques agricoles locales pour évaluer le stockage des GES dans le sol.